

prochain, feront à l'avenir très-rigoureusement interdits & défendus : chacun sera obligé de se conformer à la présente ; ceux des joueurs en question qui oseront y contrevenir, seront exclus des emplois & encourront en outre la disgrâce de leur Souverain. Les autres personnes qui donneront occasion aux joueurs de jouer chez elles, seront punies selon toute la rigueur des loix. Ceux qui voudront s'amuser à des jeux non défendus, sont avertis de ne jamais passer les bornes que leur prescrit leur devoir &c. ,,

BERLIN (le 25 Mai.) Les revues particulières & générales tant des régimens, qui sont en garnison en cette résidence, que de ceux que le Roi y mande annuellement dans ce dessein, ont été cette année-ci plus brillantes que jamais. La présence d'un grand nombre d'officiers du premier rang & de différentes nations, particulièrement de François, auxquels S. M. avoit permis d'y assister, a ajouté à la beauté du spectacle. Outre le prince-regnant d'Anhalt-Cöthen, l'on distinguoit parmi ces illustres étrangers le prince de Lambesc, grand-écuyer de France, & le prince de Vaudemont, ainsi que le comte de Rochecouart, Mrs. d'Hemanne & de Fremont, maréchaux-de-camp ; les colonels d'Escars & d'Ecquevilly ; les capitaines comtes de Serent, de Lambert, de Chateaunéuf &c. Les revues particulières ont commencé le 11 de ce mois : & le 23, le Roi a terminé ces exercices en faisant exécuter à tous les régimens d'infanterie & de cavalerie, rassemblés dans nos